

commune de

Billé

Bulletin municipal
Février 2022

Centre de loisirs



Espace Jeux Famiré



Daniel Balluais
maire de Billé

et les membres du conseil municipal

vous souhaitent
une belle
et heureuse année

2022

Sommaire

Vie Municipale

Mot du maire	3
Décisions municipales	4 - 9
SMICTOM	10 - 11

Vie Associative

12-18

Infos diverses

19-21

Histoire

22

Photos des classes

23-24

Invitation

Dans le cadre de la saison vagabonde, le centre culturel de Fougères Agglomération organise un spectacle à Billé :

LALALANGUE-PRENEZ
ET MANGEZ EN TOUS
une revue familiale
de et par FREDERIQUE VORUZ

Vendredi 1^{er} avril 2022

à la salle polyvalente de Billé
centreculturel.fougères-agglo.bzh



Élection Législative

12 et 19 juin 2022

Pour vous inscrire sur les listes électorales, vous pouvez :

- soit vous rendre en mairie muni d'une pièce d'identité et un justificatif de domicile
- soit sur le site www.service-public.fr

Dates limites d'inscription sur les listes électorales

Inscription

Élection présidentielle

- En ligne ➔ Jusqu'au 2 mars 2022
- En mairie ou par courrier ➔ Jusqu'au 4 mars 2022

Élection législative

- En ligne ➔ Jusqu'au 4 mai 2022
- En mairie ou par courrier ➔ Jusqu'au 6 mai 2022

MAIRIE de BILLÉ

5, rue de Fougères - 35133 BILLÉ
Tél. 02 99 97 60 33

e.mail : communedebille@wanadoo.fr
Site internet : communedebille.fr

Jours et Horaires d'ouverture

Lundi	14h00 à 17h30
Mardi	8h30 à 12h30
Mercredi	8h30 à 12h30
	14h00 à 17h30
Jeudi et vendredi	8h30 à 12h30

Vie Municipale



Chers habitants,

2022, une nouvelle année débute avec son lot d'incertitudes et d'interrogations face à cette pandémie qui perdure alors que l'on espérait qu'elle se terminerait avec 2021.

La vaccination a certes limité les contaminations et les formes graves de la maladie mais il nous faut rester vigilants, ne nous décourageons pas, continuons à respecter les gestes barrières et poursuivons nos efforts en matière de vaccination. C'est essentiel pour retrouver notre liberté d'avant et nos différentes activités nécessaires à l'épanouissement de chacun.

Je tiens à remercier les responsables de nos associations qui ont résisté malgré les contraintes sanitaires, nous avons ainsi retrouvé au cours de 2021 diverses animations et repas comme le rassemblement des classes 0 et 1, la commémoration du 11 novembre, le pot au feu du club de l'amitié, les associations sportives ont pu reprendre leurs compétitions.

Bravo et merci à tous les bénévoles pour le travail effectué et n'hésitez pas à vous investir dans la vie de nos associations, les responsables seront ravis de vous accueillir.

Malgré les difficultés dues à cette épidémie, l'équipe municipale a également travaillé sur différents dossiers. L'année

2021 se caractérise par de nombreux travaux d'entretien, tel que la réfection de la voirie, la réparation de la toiture de l'église et les peintures extérieures de la salle des sports.

Différents investissements ont été réalisés comme la pose d'un défibrillateur à proximité de notre salle des fêtes, le renouvellement de notre matériel de cuisine et l'installation d'une chambre froide dans cette même salle.

Un autre investissement plus conséquent a démarré en fin d'année 2021 et devrait se finaliser courant février 2022. Il s'agit de la rénovation de notre système de chauffage avec la mise en place de réseaux de chaleur bien distincts entre les différents locaux desservis (école, salle des fêtes, bibliothèque, cantine, garderie) et une gestion informatisée à distance du fonctionnement de notre chaudière bois. Ce nouvel équipement nous permettra un suivi en fonction de l'utilisation des locaux et de réaliser ainsi des économies d'énergie substantielles.

Au cours de cette nouvelle année, nous souhaiterions voir aboutir notre PLU, alors que le règlement de notre document d'urbanisme touchait à sa fin, la Mission Régionale d'Autorité environnementale nous demandait « une évaluation environnementale » pour compléter notre PLU ainsi

que la mise à jour de notre plan de zonage de notre assainissement qui est une compétence de Fougères Agglomération.

Toujours dans le domaine de l'urbanisme, vous êtes nombreux à nous interroger sur l'aménagement d'un lotissement sur la commune, pour cela il nous fallait acquérir des terres puisque nous ne disposions pas de terrains à vendre pour des constructions nouvelles. En fait, il suffisait d'en acheter mais ce n'est pas si simple que ça, mais c'est chose faite depuis début décembre 2021 puisque la commune a acheté une parcelle de 2 ha 86 a.

Dans le courant de l'année 2022, une réflexion devra donc être engagée sur l'urbanisation d'une partie de ces terres acquises.

Comme vous le savez, notre cérémonie des vœux initialement prévue le 14 janvier a été annulée mais nous espérons pouvoir vous retrouver dès que la situation sanitaire le permettra afin de vous présenter nos réalisations, nos projets et partager avec vous un moment de convivialité.

Que cette nouvelle année 2022 vous apporte santé, bonheur et qu'elle soit riche de réussites.

Le Maire, Daniel Balluais

Les décisions du Conseil Municipal

8 juillet / 9 septembre / 5 octobre / 18 novembre / 16 décembre

URBANISME / AMÉNAGEMENT / TRAVAUX

URBANISME

• DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN (DPU)

Le DPU est une procédure qui permet à la commune d'acquérir en priorité certains terrains sur des zones définies du PLU. Ce périmètre se limite aux zones UE et UA (bourg élargi). Mr le Maire présente les dossiers de déclarations d'intention de vente de biens bâtis soumis au DPU aux adresses suivantes :

- Lieu-dit La Haye,
- La Haye Blossière
- 10 Rue de l'Eglise

Le conseil municipal renonce à son droit de préemption.

• INVESTISSEMENT FONCIER

Mr le Maire a présenté au Conseil Municipal une proposition d'achat des parcelles citées ci-dessous appartenant à Mme Marie SERRAND, projet relatif à l'investissement foncier sur la commune. Cette acquisition répond parfaitement au projet de la commune dans le cadre de son nouveau PLU, afin d'envisager l'aménagement d'un lotissement.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'acquisition foncière au profit de la commune (10 voix favorables / 2 voix non favorables), des parcelles citées ci-dessus pour une superficie totale de 2ha86a80ca (28 680 m²), moyennant un prix de 133 310 €.

Section	N°	Contenance		
		Ha	a	ca
D	768	0	00	50
D	769	0	19	70
ZD	22	2	66	60
Total		2	86	80

TRAVAUX

• OPTIMISATION DU FONCTIONNEMENT DE LA CHAUDIÈRE BOIS

Monsieur le Maire rappelle que les travaux consistent à l'amélioration du mode de chauffage ainsi que la mise en place d'outils permettant un suivi des consommations à distance (télégestion).

Analyse des offres

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire relatif aux offres, le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'offre de l'entreprise GALLE de Romagné, correspondant aux deux prestations suivantes :

Prestations	Montant HT
Télégestion	27 716,00 €
Travaux en chaufferie	24 611,00 €

Demande de subvention au département d'Ille et Vilaine

Le conseil municipal a sollicité le département d'Ille et Vilaine pour une demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Urgence 35 et l'Etat dans le cadre du plan de relance.

Le plan de financement de l'opération se présente comme suit :



Dépenses		Ressources	
Nature	Montant HT	Aides publiques	Montant HT
Devis GALLE Travaux de rénovation énergétique	52 327 €	ETAT	
		-DSIL- Plan de relance	30 502,20 €
		DEPARTEMENT - Fonds d'urgence 35	10 167,40 €
		Autofinancement sur dépenses	11 657,40 €
TOTAL GENERAL	52 327 €	TOTAL GENERAL	52327

MAIRIE

• CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF : ACCORD DE PRINCIPE

La première adjointe a présenté la Convention Territoriale Globale (CTG). Ce nouveau cadre contractuel entre la CAF et les collectivités locales va remplacer le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Cet accord de partenariat constitue le projet de services aux familles ; il vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la vie sociale, l'accès aux droits, la parentalité ; il définit les enjeux et les orientations communs de la CAF et des territoires.

Après avoir entendu l'exposé de la première adjointe et les précisions de Mr le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de signer la convention territoriale avec la CAF et Fougères Agglomération.

• AGENTS COMMUNAUX

■ RÉEXAMEN DU RÉGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP (Filière administrative)

Le RIFSEEP (régime indemnitaire de fonction, de sujétions d'expertise et de l'engagement professionnel) a été mis en place sur la commune de Billé au 1er janvier 2017 dans le but de regrouper les multiples régimes indemnitaires existant dans la fonction publique.

Le Régime indemnitaire se compose de deux parts :

- d'une part obligatoire (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle,
- d'une part facultative (CI) tenant compte de la manière de servir de l'agent et de son engagement professionnel.

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que la délibération relative au régime indemnitaire de la filière administrative est arrivée à échéance. Il convient donc de renouveler sa mise en place.

■ MÉDECINE DU TRAVAIL : VŒU DU CDG35

Le conseil municipal, à l'unanimité, a soutenu le vœu du CGD 35 relatif aux difficultés croissantes dues, d'une part, à la pénurie des médecins généralistes ainsi qu'au départ en retraite d'une génération de médecins siégeant habituellement aux instances médicales. D'autre part, par l'inadaptation du cadre réglementaire actuel de recrutement des médecins du travail.

Le vœu du CDG 35 se présente comme suit :

Pour les instances médicales :

- Un allègement du nombre de membres et notamment de médecins pour les Commissions de Réforme.
- Une revalorisation et une harmonisation des indemnités pour les médecins qui siègent dans les Commissions de Réforme
- Une action de communication d'envergure menée par l'État auprès des médecins généralistes pour les inviter à siéger au sein des instances médicales
- Pour les expertises, des actions de communication et de formation des praticiens en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et les Ordres départementaux des médecins

Pour la médecine du travail

- Une adaptation du statut des infirmières au travail pour qu'elles puissent réaliser les visites d'embauche, comme dans le secteur privé
- Permettre aux médecins qui exercent déjà et qui souhaitent se reconverter ou diversifier leurs activités d'exercer dans la prévention en facilitant le mode d'accès à cette spécialité
- Une revalorisation de la grille salariale des médecins en santé au travail pour être plus en phase avec l'état du marché
- Rendre obligatoire un stage de 6 mois pour les internes en médecine dans un service de santé au travail.

■ AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES POUR LES COLLECTIVITÉS DE MOINS DE 20 AGENTS

Mr le Maire a rappelé au conseil municipal les garanties du contrat d'assurance risques statutaires. Il a insisté sur le caractère obligatoire du contrat.

Vu l'augmentation significative des sinistres et des arrêts maladie, l'assureur CNP a souhaité appliquer la clause de revoyure prévue au contrat. Cette clause porte sur la révision du taux de calcul de prime d'assurance. Ce dernier passerait à 5,72% au 1^{er} janvier 2022 au lieu de 5,20%.

Le conseil municipal à l'unanimité (13 voix), accepte l'avenant général au contrat risques statutaires et valide l'application du taux de 5,72 % à compter du 1^{er} janvier 2022.

• CONVENTION D'UTILISATION DU LOGICIEL DU SCOT

Mr le Maire présente les nouvelles conditions générales d'utilisation de la saisine par voie électronique pour les autorisations du droit des sols.

Il s'agit des nouvelles directives de saisine par voie électronique (SVE) qui seront mises en place dans toutes les communes à compter du 1^{er} janvier 2022 afin de dématérialiser l'ensemble du traitement des autorisations d'urbanisme.

L'objectif consiste pour l'utilisateur (particulier, professionnel ou association) de saisir le SCOT afin de déposer une demande d'autorisation du droit des sols (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme...). L'accès à ce service est gratuit et permet aux particuliers et aux professionnels de suivre leur demande.

Cette application numérique est disponible à l'adresse suivante :

<https://sve.sirap.fr/#/035062/>

• TAXE D'AMÉNAGEMENT

Pour 2022, le taux de 1 % applicable à la taxe d'aménagement reste identique à celui de 2021.

• DÉLÉGATION AU MAIRE D'ESTER EN JUSTICE AU NOM ET POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE

Suite à la décision du conseil municipal en date du 27 mai 2021 de faire valoir son droit de préemption relatif à la cession des biens 18 rue de Fougères (section D821) et Les près du Bourg (section ZD 16), pour une surface de 1374 m², les acquéreurs évincés ont contesté cette décision et ont déposé une requête introductive d'instance par l'intermédiaire d'un avocat.

Dans ce contexte, Mr le Maire propose au conseil municipal, dans le but d'une bonne administration des intérêts de la commune, que lui soit délégué le pouvoir d'ester en justice, c'est à dire prendre l'initiative d'un procès et soutenir une action en justice.

Le conseil municipal à l'unanimité, accorde une délégation permanente au Maire d'ester en justice et cela pour la durée du mandat municipal (2020-2026).

En réponse à cette requête introductive d'instance, un mémoire en défense a été déposé par la municipalité par l'intermédiaire de son avocate.

- **CESSION PARCELLE N° ZD 178**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a cédé la parcelle ZD n°178, d'une surface de 559 m², située à la grande Villansois à Mr MORIN Franck résidant à Fougères, pour un prix de 27 950 €.

- **PARTICIPATIONS AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT AUX ÉCOLES DE JAVENÉ ET DE ROMAGNÉ (année 2021-2022)**

Le conseil municipal valide la demande de participation aux charges de fonctionnement pour les enfants de Billé scolarisés dans les autres communes.

JAVENÉ	Ecoles privées		
	3 enfants en maternelle x 1 030,04 €	=	3 090,12 €
	5 enfants en élémentaire x 343,99 €	=	1 719,95 €
	TOTAL	=	4 810,07 €
	Ecoles publiques		
	5 enfants en maternelle x 1 030,04 €	=	5 150,20 €
	15 enfants en élémentaire x 343,99 €	=	5 159,85 €
	TOTAL	=	10 310,05 €
ROMAGNÉ	Ecoles publiques		
	2 enfants en élémentaire x 255,20 €	=	510,40 €

- **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE AU RÈGLEMENT EUROPÉEN SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)**

Dans le cadre de la RGPD, une convention avait été signée avec le CDG35 pour une période de 3 ans. La convention vise à répondre à l'obligation du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel applicable depuis le 25 mai 2018. Il convient de la renouveler.

Mr le Maire a précisé que les prestations proposées par le CDG35 sont facturées à 600 € HT par an pour la période du 01 septembre 2021 au 31 décembre 2026.

- **ATTRIBUTION DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNES (FDC)**

Le FDC est une subvention d'investissement allouée par Fougères Agglomération. Cette dernière doit être affectée à un ou plusieurs investissements et ne doit pas dépasser 50 % du reste à charge de la commune. La participation de la commune doit correspondre au minimum à 20% du montant total. Pour l'année 2021, le montant du FDC pour la commune de Billé s'élève à 13 837 €.

A titre d'information, la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) attribuée par Fougères Agglomération à la commune de Billé s'élève pour l'année 2021 à 5954 €.

Les investissements concernés sont les suivants :

OPERATIONS	MONTANT HT
Arroseur-Automoteur	1 780,00 €
Matériel cuisine salle polyvalente	24 490,00 €
Défibrillateur	1 570,00 €
Copieur-Scanneur	3 437,00 €
TOTAL	31 277, 00 €



Un défibrillateur cardiaque externe (DAE) est un appareil qui permet de sauver la vie d'une personne qui subit un arrêt cardiaque en attendant l'arrivée des secours.

Il a été installé à l'extérieur de la salle polyvalente.



Une invitation sera faite aux présidents ou référents des associations et des écoles pour l'utilisation de cet appareil.

- **PRÉSENTATION DU BILAN ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX (année 2020)**

Le rapport est à la disposition des habitants à la mairie et sur le site internet de la commune

- **PRÉSENTATION DU RAPPORT FOUGÈRES AGGLO** sur le site internet de la commune

SALLE POLYVALENTE

PARTICULIERS

Types de locations	Habitants de Billé	Habitants hors commune
Grande salle		
Grande salle + cuisine	252 €	420 €
Journée supplémentaire	126 €	210 €
Grande salle sans cuisine	210 €	315 €
Réveillon	577.50 €	682.50 €
Petite salle*		
Petite salle avec cuisine	126 €	-
Journée supplémentaire	63 €	
Petite salle sans cuisine	52.5 €	-
Repas, vin d'honneur		
Réveillon	210 €	-
Vaisselle		
Couvert par personne	0,70 €	0,70 €
Verre pour vin d'honneur, tasse	0,25 €	0,25 €

* Petite salle : location uniquement aux habitants de Billé. Gratuité pour les obsèques

ASSOCIATIONS

Types de locations	Associations de Billé	Associations hors commune
Grande salle		
Grande salle + cuisine	157.5 €	420 €
Grande salle sans cuisine avec activités générant des recettes : belote, bal, loto	136.50 €	315 €
Grande salle sans cuisine pour réunion	105 €	210 €
Petite salle*		
Petite salle avec cuisine	78.78 €	-
Petite salle sans cuisine pour réunion	31.5 €	-
Vaisselle		
Couvert	0,70 €	0,70 €
Verre pour vin d'honneur, tasse	0,25 €	0,25 €

Gratuité pour une location par an par association

SALLE DES SPORTS

PARTICULIERS	
Location horaire	5,00 €
ASSOCIATIONS OU CLUBS EXTERIEURS	
Soirée entraînement	20,00 €
Organisation tournoi	80,00 €
Année	200,00 €

VAISSELLE CASSÉE OU PERDUE

Assiette	5,35 €
Tasse	5,35 €
Couvert (sauf couteau)	1,80 €
Couteau	3.87 €
Verre	2,14
Coupe à glace	1,37 €
Couvert à poisson (fourchette ou couteau)	1,80 €
Bol carré	4,07 €
Carafe	13,35 €
Coque chaise	30,24 €

Caution	420 €
Forfait ménage par heure	35 €

CIMETIÈRE JARDIN DU SOUVENIR

► CONCESSION CIMETIÈRE :

15 ans.....	60 euros
30 ans.....	120 euros
50 ans.....	200 euros

► CONCESSION CINÉRAIRE :

coût d'une cave-urne de 192 euros
ajouté au prix de la concession funéraire :

15 ans.....	252 euros
30 ans.....	312 euros
50 ans.....	392 euros

En cas de renouvellement d'une concession cinéraire, seul le tarif d'une concession funéraire est appliqué.

► TARIF DE L'EMPLACEMENT DE LA MÉMOIRE SUR LE TOTEM

15 ans →	20 euros
30 ans →	40 euros
50 ans →	66 euros

Dimensions :

- des tombeaux pour les caves - urnes
80 / 60 cm

- des plaques en bronze obligatoire
intégrées au totem 120 / 80 mm.

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU SMICTOM

Le rapport est consultable en mairie et sur le site internet de la commune.



47 communes

87 540 habitants

40 135 foyers

1 030 km²

10 déchèteries

Péninsule de la Gironde Communauté de Communes de la Vallée de la Garonne Territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Garonne Vallée de la Garonne

Les faits marquants 2020

Confinement lié à la crise sanitaire

qui a impliqué une réorganisation totale des services.

Expérimentation de la redressement incitatif depuis le 1^{er} juillet 2019

sur 50 % du territoire (zones SMICTOM de Lougron-du-Saon) (Saon)

Refonte du site internet du SMICTOM

Reorganisation du service déchèteries

La réouverture des déchèteries tel-mat a été marquée par une très forte affluence. Les règles d'accès ont été modifiées et du personnel supplémentaire mobilisé jusqu'à fin août.



Expérimentation de la collecte des sacs jaunes à la quinzième

Le SMICTOM a obtenu le label « Territoire Écologique en Ressources » qui permet de mettre en œuvre un programme d'actions en faveur de l'économie circulaire.

Élection de Serge Roudot à la Présidence du SMICTOM suite au renouvellement de l'assemblée délibérante.

Les ordures ménagères



14 417 tonnes d'ordures ménagères collectées en 2020 soit **165 kg par habitant** et par an.



Haussse des tonnages globaux (+ 2 %)



Collecte réalisée en régie
Valorisation énergétique au CVED ou stockage au CSD

SMICTOM'CONTACT

L'information du SMICTOM à destination des mairies

ACTUALITÉ

En 2023, des collectes optimisées



Mi-novembre, les élus du SMICTOM ont voté une série de mesures qui visent à la fois à rendre un service plus adapté aux usagers et à poursuivre les efforts de réduction des déchets.

Déploiement de la redevance incitative

Elle est en test sur le secteur de Louvigné-du-Désert depuis 2019, elle sera déployée sur l'ensemble du territoire dans les prochaines années. Le principe de la redevance incitative : avoir une facture proportionnelle à l'utilisation du service. Son calcul est composé d'une part fixe, qui comprend l'abonnement au service, et d'une part variable, qui prend en compte les levées de bacs au delà du seuil qui sera voté par le comité syndical. Pour ce faire, des bacs individuels pucés seront distribués à tous les foyers début 2023, pour une mise en place effective au 1^{er} janvier 2024. En campagne, les bacs collectifs devraient disparaître.

Collecte des recyclables en bacs

Finis les sacs jaunes ! Afin de se conformer à la réglementation et prévenir les risques sur la santé des agents de collecte, des bacs jaunes seront mis en place. Chaque foyer sera donc doté de deux bacs.

Collecte à la quinzaine

L'expérimentation sur le secteur de Louvigné-du-Désert a montré que la collecte hebdomadaire n'était pas nécessaire. Les bacs à ordures ménagères et à emballages seront donc collectés tous les 15 jours, avec, dans la mesure du possible, un jour de collecte unique.

Extension des consignes de tri

À partir du 1^{er} janvier 2023, comme partout en France, tous les emballages plastiques (pots de yaourt, barquettes de beurre...) seront à déposer avec les recyclables.

Développement de l'apport volontaire

Certaines communes du territoire souhaitent que soient implantées des bornes d'apport volontaire à la place des bacs. Ce dispositif se fera très progressivement, à la demande des communes uniquement, et par secteur géographique afin que le schéma de collecte reste cohérent.



DÉCRYPTAGE

Préparer une hotte zéro déchet

En moyenne, le volume des poubelles augmente de 10 % pendant la période de Noël. Comment éviter cela ?

Les cadeaux zéro déchet, c'est possible ! On peut par exemple offrir des cadeaux d'expérience : une place de concert, de spectacle, un cours de cuisine, une dégustation de fromages, un weekend en amoureux... On peut aussi fabriquer ses propres cadeaux.

Le papier cadeau, c'est joli, mais très générateur de déchets. Pour s'en passer, il existe plusieurs solutions :

- Le furoshiki est une technique de pliage qui permet d'emballer ses cadeaux, à partir de tissu ou de papier de récupération. Personnalisé avec de la laine ou du rafia, les emballages deviennent une partie intégrante du cadeau.
- Les boîtes en carton, plus ou moins grandes selon le cadeau
- Les sacs à vrac. Simples et pratiques, ils sauront contenir tous vos cadeaux.

EN BREF

Jours fériés, collecte décalée, déchèteries fermées

En raison des fêtes de fin d'année, les déchèteries fermeront à 16h les 24 et 31 décembre. Elles seront fermées le jour de Noël et le nouvel an.

Aucune collecte des déchets n'aura lieu les vendredis 25 décembre et 1^{er} janvier. Elles sont décalées d'une journée : samedi 26 décembre et 2 janvier.

Publication



Le rapport annuel 2020 est sorti. Vous pouvez le consulter librement sur le site internet du SMICTOM.

Informations utiles

SMICTOM du pays de Fougères

Allée Eugène Freyssinet
Zone d'activités de l'Aumallerie
35 133 Javené
02.99.94.34.58
accueil@smictom-fougères.fr
www.smictom-fougères.fr

Sur le site du SMICTOM du pays de Fougères, je trouve au plus près de chez moi :

- la borne de collecte du verre
- la borne de collecte des papiers
- la borne de collecte des textiles

Dans le cadre du salon du livre, samedi 20 novembre, la médiathèque de Billé a reçu l'autrice et illustratrice Charlotte Lemaire.

Elle a commencé l'atelier par la lecture de ses albums puis un atelier d'activités manuelles a eu lieu autour de collage et de dessin.

L'idée était de pouvoir imaginer un paysage extérieur à partir d'une fenêtre ouverte. 6 enfants de plus de 5 ans ont répondu présents à cette rencontre.

Chaque enfant pouvait s'inspirer d'un objet fétiche auquel il tenait et avec lequel il était venu pour cette rencontre.

Les enfants ont pu profiter d'un petit pot ensuite offert par la médiathèque. Ils sont repartis ravis de cet échange.

« rencontre avec Charlotte Lemaire »



Horaires d'ouverture :

Mercredi
➔ 16H - 18H

Vendredi
➔ 16H - 17H30

Samedi
➔ 10H30 - 12H

La médiathèque cherche toujours à étoffer son équipe de bénévoles et rappelle la gratuité pour tous habitants ou non de Billé.

« l'équipe de bénévoles »



Suite aux contraintes sanitaires du 1^{er} semestre 2021, nous avons pu reprendre quelque activités au cour du 2^{ème} semestre.

Organisée par la FD, la marche ECC (Ensemble Sur les Chemins de la Convivialité) à St Jean/Vilaine le 17 septembre a réuni + de 150 participants dont 9 de Billé moyennant une participation de 5 € (prise en charge par le club), des quatre journées organisées sur le département, c'est plus de 2500 € qui ont été reversés à la ligue contre le cancer. Ces marches qui ont lieu en septembre sont ouvertes à tout public.



Jeudi 14 octobre, le repas d'automne a réuni 108 personnes dont 8 de Combourillé; repas préparé par Mr Chancerel (traiteur), repas particulièrement apprécié !

Mardi 19 octobre, la réunion mensuelle a rassemblé 31 personnes autour des jeux d'intérieur et d'extérieur.

Jeudi 9 décembre, le traditionnel et incontournable Pot-au-Feu a vu converger 136 Adhérents (dont 12 de Combourillé) dans une ambiance conviviale et festive, pour se retrouver, échanger et partager; donnant ainsi le départ des fêtes de Noël et des réveillons de fin d'année. Ceci toujours dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Pour cette nouvelle année, nous présentons à tous nos adhérents nos vœux les plus sincères pour l'année 2022.

Pour l'ensemble du conseil, la présidente *JEANINE*

Activités premier semestre 2022

Jeudi 10 février : Assemblée Générale
Lundi 4 avril : concours de belote
Dimanche 26 juin : bal avec Philippe RENAULT
Mardi 5 juillet : grillée à Jaunouse
Réunion mensuelle mardi 15 février et mardi 19 avril
Une journée voyage détente en juin, date à définir

Combourillé

Mardi 11 janvier : galette des rois
Dimanche 3 avril : repas de printemps
Mardi 17 mai : réunion mensuelle

Palet Club - Billé



Le bureau présente ses meilleurs vœux pour l'année 2022.

Merci à tous pour votre participation aux après-midis et soirées palet.

Le Bureau

Toutes les personnes intéressées par le palet peuvent nous contacter au 06 76 54 90 39.

Rendez-vous en février pour l'assemblée générale et en avril pour la reprise.

Depuis la rentrée de septembre, les enfants s'approprient les arts du cirque à l'accueil de loisirs, à Billé. Dans ce cadre, l'équipe pédagogique a mis en place un programme d'activités comprenant des intervenants aux multiples talents et, en complément, des ateliers les mercredis et durant les vacances scolaires.

Parmi ces joyeux lurons, la compagnie Flaskashow propose des spectacles de cirque, de bulles géantes mais aussi des ateliers et des spectacles en langue des signes. Leurs spectacles sont colorés, burlesques et magiques ! Les enfants ont eu la chance de pouvoir apprendre, le temps d'une semaine de stage, aux côtés de ces circassiennes.

Chaque matin, les enfants les ont retrouvées à l'accueil de loisirs de Châtillon-en-Vendelais pour y apprendre le jonglage, les assiettes chinoises, l'équilibre ... Parents, vous voilà prévenus : des carrières sont peut-être nées ces jours là ! Quoiqu'il en soit, la boule d'équilibre a fait sensation, et le rolla bolla a souligné l'importance de l'entraide pour la réussite : en duo, les enfants se sont tenus la main pour s'équilibrer, développant ainsi des liens de confiance.

Ce stage leur a également permis de rencontrer leurs voisins de l'accueil de loisirs de Châtillon-en-Vendelais. Enfin, un autre intervenant a montré aux enfants comment faire voler le diabolo haut dans le ciel de Billé !

De 2 ans 1/2 à 12 ans, toutes et tous ont pu s'initier, à leur rythme et selon leurs envies, danse, au mime, à la magie, à la création de décors, d'accessoires, de costumes, maquillage, etc.

L'équipe pédagogique a également été formée aux arts du cirque et à la création de spectacle durant deux journées. Ces techniques nous sont utiles pour élaborer les ateliers auprès des enfants et monter le spectacle à venir.



---- Horaires d'accueil ----
les mercredis
et les vacances scolaires
du lundi au vendredi
de 7h15 à 18h30.



Nous vous donnons rendez-vous le mercredi 2 FÉVRIER 2022 à partir de 18h30 à la salle polyvalente de Billé.

L'entrée est ouverte à tous et sur participation volontaire et/ou au chapeau. Des billets d'entrée vous seront envoyés afin de prévoir le nombre de places nécessaires. Des boissons et des amuse-bouches vous seront proposés avant et après le spectacle.

Les fonds récoltés durant cette soirée permettront de développer de nouveaux projets de ce type durant l'année 2022. Le centre oriente ses prochaines animations sur « Le Vivant »... un beau programme est en cours d'élaboration et de nouveaux projets participatifs seront proposés aux familles !

Un grand merci à tous ceux qui ont permis ces ateliers riches en découvertes et en partage ! Les bénévoles de l'association, Jérémy pour ses démonstrations de diabolo, l'association Flaskashow avec Fleur et Anne Sophie, les formatrices Marjorie B et Anne Sophie, l'accueil de loisirs de Châtillon en Vendelais pour leur accueil, le sirs pour le prêt du bus, les familles pour leur confiance.



Annulation du spectacle, mais différentes animations ce mercredi.

Pour plus d'informations

rendez vous ici

en scannant le code QR de l'accueil de loisirs.



Lucie Peuchant, *directrice ALSH*
Accueil de loisirs de Billé-Combournillé-Parcé
14 Rue de la Chapellenie
35133 BILLÉ

Horaires d'accueil : les mercredis et les vacances scolaires du lundi au vendredi de 7h15 à 18h30.

Les membres du comité des fêtes tiennent à vous présenter tous leurs meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette année 2022.

Nous avons été désolés au vu des contraintes sanitaires de ne pouvoir dans de bonnes conditions d'accueil organiser le vide-grenier en 2021. Pour l'année 2022, nous espérons reprendre nos animations. Sont au programme, la chasse aux œufs dont la date reste encore à définir et le vide-grenier qui lui est fixé au 12 Juin. D'ailleurs nous remercions la mairie de nous prêter la salle des fêtes chaque année pour le vide-grenier et les amis de Jaunouse de nous accueillir pour nos chasses aux œufs.

Nous étudions encore à ce jour d'autres projets d'animation mais nous vous garderons la surprise.

Dans nos activités, nous avons toujours la location de tables, chaises et vaisselle. Les tarifs pour les habitants de la commune sont : tables 2,50€, les chaises 0,40€, les bancs 1,30€ et la vaisselle rendue lavée 1€ par personne. Les habitants hors-commune ont aussi la possibilité d'en profiter. Nous contacter pour les tarifs.

Après encore une année difficile, nous sommes prêts à recevoir des Nouveaux bénévoles de tous âges pour nous aider à rebondir. Les bénévoles sont le ciment de notre association, sans eux, nous ne serions rien.

Pour finir, un grand merci à tous les habitants de la commune de nous soutenir dans nos démarches.



Contacts

Pierre BELLOIR
06.78.31.62.74

Joël FORTIN
06.82.41.03.57

comitedesfetesdebille@outlook.fr



FA MI RE



L'espace jeux FA MI RE a rouvert depuis septembre le jeudi de 10h15 à 11h45 au pôle enfance de Billé (sauf vacances scolaires) pour accueillir les enfants de 3 mois à 3 ans accompagnés de leur assistante maternelle ou leur parent.

Le fil conducteur de cette année est autour de l'alimentation : séance sur le goût, coloriage et gommettes de fruits et légumes...

Pour rester dans le thème, FA MI RE a offert, le jeudi 25 novembre, aux enfants un spectacle musical « Le loup dans les choux » de la compagnie Blablabla et Tralala.

La classe de moyenne section de l'école de Billé a pu bénéficier d'une séance du même spectacle,

Belles fêtes de fin d'année.



La section de l'Union nationale des combattants et la municipalité ont commémoré l'Armistice du 11 novembre 1918



L'accent a été mis sur le centenaire du monument aux Morts dont Pierre Royer a retracé son historique : le 19 janvier 1920 que le maire François Chevalier et le conseil municipal décide de mettre un monument public, solennel hommage de reconnaissance de la commune de Billé soit érigé à la mémoire de ses 42 enfants tombés pendant la grande guerre. Un devis de 4200 francs est accepté pour la réalisation du monument, une stèle en granit surmontée d'une croix par l'entreprise PETIT granitier à St Sauveur des Landes. Après avoir réuni le financement, c'est le 5 septembre 1920 qu'eut lieu l'inauguration en présence des autorités civiles et militaires.

Après le dépôt de la bougie, de gerbe par Daniel Balluais maire et Marcel Roussel maire honoraire, la lecture des messages officiel, un hommage a été rendu aux soldats morts pour la France en 1914/1918. Une minute de silence a été observée en leur mémoire, à laquelle ont été associés les soldats des autres guerres ainsi que les militaires morts en exercice en 2021.



L'hommage s'est achevé sous les airs de la Marseillaise, l'hymne Européen

- Remise de l'insigne Soldats de France à trois adhérents :
Jean Pierre Bazin - Marcel Couanon - Constant Pasquer
- 4 veuves présentes ont reçu l'insigne de veuves de combattants :
Marie Jo Haudebert - Françoise Hany-Odette - Odette Vannier - Marie Ange Cochet
- 5 Sympathisants ont reçu l'insigne de l'UNC de membre associé :
Daniel Revel - Colette Legrand - Monique Ribeiro - Marie Claire Gimard - Manuel Ribeiro

PROCHAINE DATE

Lundi 28 février 2022

Assemblée générale

à 10 heures

Salle polyvalente de Billé

Ensuite le verre de l'amitié offert par la municipalité a été partagé à la salle polyvalente.



Samedi 4 décembre 2021

L'association UNC de Billé a participé à la cérémonie commémorative de la fin de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie à Combourtillé: commune chargée d'organiser la cérémonie commémorative cette année pour le canton Sud Fougerais.

Le mauvais temps nous a contraint à faire la cérémonie à l'intérieur de la salle communale



Un début de saison satisfaisant à l'USBJ Football :

Le club dénombre, à l'heure actuelle près de 200 licenciés répartis dans toutes les catégories d'âge. A noter que le nombre de jeunes se stabilise désormais, au fil des années, aussi bien au niveau du foot animation (U6 à U11), tout comme en ce qui concerne, le foot à 11 (U12 à U17), puisque l'on peut compter sur la présence d'environ 120 adhérents.

Par ailleurs, lors de l'entame de cet exercice 2021/2022, celui-ci a réalisé d'assez bonnes performances, tant en jeunes qu'en séniors. En effet, malgré un contexte sanitaire demeurant encore particulier, lié à la crise de la Covid 19, les U6 /U7/U8/U9 affichent toujours une belle assiduité, aux entraînements et, à l'occasion des plateaux ou rassemblements de secteur alors que les 2 équipes U11, se sont octroyés des résultats satisfaisants dans les différentes journées de brassage depuis le mois de Septembre.

A signaler, par ailleurs, l'organisation de stages multisports pendant les dernières vacances de la Toussaint pour les jeunes pousses U8 à U11, au Stade de Javené. De leur côté, les joueurs des catégories U12 à U17 évoluant au sein du GJBF, réalisent par la même occasion d'honorables prestations chaque week-end.

Au niveau des séniors, l'équipe fanion en R2, tire pour l'instant son épingle du jeu, en se hissant au milieu du classement après une dizaine de matchs disputés tout en étant dans le même temps, qualifiée pour le 4^{ème} tour de la Coupe Maxime Portier.

Par contre, en District 1, les séniors (B), connaissent un peu plus de difficultés pour obtenir régulièrement de bons résultats mais devraient néanmoins retrouver rapidement une spirale positive, grâce notamment à un état d'esprit conquérant et compétitif exemplaire.

Les vétérans se font plaisir le vendredi soir en championnat et sont qualifiés pour le 4^{ème} tour de la Coupe du District.

Composition du bureau, Saison 2021/2022

Président : Franck Taburet
Secrétaires : Stéphane Couillard et Jean Marie Vacher
Trésoriers : Jean Pierre Guénard et Julien Mellier
Membres : Guillaume Evrard, Isabelle Hamon
Est entré dans le CA, à l'issue de l'AG du 17 Septembre dernier : Frédéric Paumard

Date à retenir :

Samedi 14 Mai 2022 : 4^{ème} édition du Challenge Germaine Alexandre pour les catégories U8 /U9 réunissant 32 équipes, à partir de 9h30, au Stade de Javené

Toutes les personnes désirant pratiquer le football sous les couleurs de l'USBJ, peuvent contacter :
Franck Taburet au 07 81 99 15 70
Stéphane Couillard au 06 99 02 20 0



Équipe fanion de l'USBJ qui évolue en R2, lors de la saison 2021/2022



École de foot

Qu'est ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

Quels appareils et quelles installations sont surtout concernés ?

- chaudières et chauffe-eau ;
- poêles et cuisinières ;
- cheminées et inserts, y compris les cheminées décoratives à l'éthanol ;
- appareils de chauffage à combustion fixes ou mobiles (d'appoint) ;
- groupes électrogènes ou pompes thermiques ;
- engins à moteur thermique (voitures et certains appareils de bricolage notamment) ;
- braseros et barbecues ;
- panneaux radiants à gaz ;
- convecteurs fonctionnant avec des combustibles.



La grande majorité des intoxications a lieu au domicile.

Quels sont ses dangers ?

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant. Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque donc maux de têtes, nausées, fatigue, malaises ou encore paralysie musculaire. Son action peut être rapide : dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie.



Détecteurs de monoxyde de carbone : ce qu'il faut savoir

Il existe sur le marché des détecteurs de monoxyde de carbone, pour lesquels des procédures d'évaluation sont en cours. Cependant, ces détecteurs ne suffisent pas pour éviter les intoxications. La prévention des intoxications passe donc prioritairement par l'entretien et la vérification réguliers des appareils à combustion et conduits de fumée, une bonne ventilation, l'utilisation appropriée des groupes électrogènes et chauffages d'appoint, etc.

Comment éviter les intoxications ?

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde. Les bons gestes de prévention aussi :

Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations :

- Faites vérifier et entretenir chaudières, chauffe-eau, chauffe-bains, inserts et poêles.
- Faites vérifier et entretenir vos conduits de fumée (par ramonage mécanique).

Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage :

- Aérez votre logement tous les jours pendant au moins 10 minutes, même quand il fait froid.
- N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans cuisines, salles d'eau et chaufferies principalement).



Veillez à une utilisation appropriée des appareils à combustion :

- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- Respectez scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion (se référer au mode d'emploi du fabricant), en particulier les utilisations proscrites en lieux fermés (barbecues, ponceuses...).
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.

Si vous devez installer de nouveaux appareils à combustion (groupes électrogènes et appareils à gaz notamment) :

- Ne placez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être installés à l'extérieur des bâtiments.
- Assurez-vous de la bonne installation et du bon fonctionnement de tout nouvel appareil avant sa mise en service, et, pour les appareils à gaz, exigez un certificat de conformité auprès de votre installateur.

La châtaigne à pattes, L'ami du jardinier : **LE HÉRISSEON**



Le Hérisson d'Europe, bénéficiant d'un statut de protection total en France depuis 2007, mesure de 20 à 30 cm et pèse à l'état adulte, de 800 à 1500g.

Des chiffres inquiétants

Présents en Europe depuis près de 10 millions d'années, d'ici 2050, ils pourraient avoir **totalemment disparu si rien n'est fait**. Leur espérance de vie théorique est passée de **10 ans à 2 ans** en une dizaine d'années.

Le hérisson est considéré par les scientifiques comme **une espèce « sentinelle »**, servant d'indicateur précoce des changements de l'environnement.

Près de **600.000 hérissons** disparaissent chaque année (pesticides, voitures, tondeuses, taille bordure, débroussailleuse).



Sa vie ...

C'est un mammifère nocturne. La femelle fait 1 à 2 portées / an de 4 à 5 petits. C'est un allié des jardiniers de par son appétit féroce et son régime alimentaire : Coléoptères (carabes, bousiers, hannetons...), chenilles, mille-pattes, escargots, limaces ...

L'hibernation (novembre à mars) débute dès que la température descend en dessous de 10 degrés. Ils se cachent ainsi sous une haie, dans un garage, dans le compost, sous un amas de feuilles, dans un tas de bois. En mars / avril, ils se réveillent, souvent très affaiblis.

Les dangers !!! Comment les aider !

➔ De novembre à mars :

- Evitez de brûler vos tas de feuilles et de branches et avant de manier la fourche, vérifiez qu'un hérisson n'est pas en train de dormir dessous

➔ Au début du printemps, les hérissons se réveillent avec ... les jardiniers !

- Attention aux débroussailleuses, rotatifs, tondeuses, robots tondeuses : beaucoup de hérissons sont scalpés grièvement ou tués !
- Ne mettez pas vos tondeuses robots en fonctionnement la nuit, ou tôt le matin, ou tard le soir : idem précédemment

➔ Durant l'activité jardinage (avril-octobre) :

- N'utilisez pas de pesticides, notamment les petits granulés bleus anti-limaces !

Les bonnes pratiques pour accueillir un hérisson au jardin :

- Laisser des gamelles d'eau peu profondes surtout l'été
- Ne JAMAIS donner de PAIN ou LAIT à un hérisson
- Maintenir des zones sauvages et planter des haies
- En septembre / octobre, proposez quelques gamelles de croquettes chat au poulet pour les aider à se préparer à l'hivernation
- Laisser leur tas de feuilles, tas de branches pour la constitution du nid
- Pour les bricoleurs, construisez leur un abri.

Hérisson en détresse : que faire ?

Tout hérisson observé en plein jour est en danger !

Il est blessé ou malade !

Recueillez-le dans un carton percé de quelques trous pour l'aération et contactez immédiatement les associations capables de les prendre en charge :



➔ Boules épiques : <http://herisson.bzh> ➔

Un mot de cette association :

➔ Un centre de soins pour aider les hérissons

Notre centre de soins, situé près de Rennes en Bretagne, accueille des centaines d'animaux blessés chaque année et organise des programmes de relâcher dans la nature. Nous intervenons auprès du public (écoles, festivals) pour les sensibiliser à la protection de la biodiversité.

➔ Un centre et des parcs adaptés

Nos bénévoles reçoivent des dizaines de signalements de hérissons blessés chaque jour, ou de portées orphelines qu'il faut nourrir au biberon très régulièrement.

Ces hérissons sont dirigés vers notre centre de soins, soignés, puis relâchés chez d'autres bénévoles qui disposent d'un parc adapté, permettant à l'animal de se réhabituer à la nature. Nous travaillons main dans la main avec des vétérinaires bon connaisseurs de cette espèce et menons des études pour comprendre ce qui l'affecte.

➔ Aider concrètement les hérissons

Nous pensons qu'en protégeant les hérissons, chacun contribue à protéger les oiseaux, les plantes et la biodiversité en général.

Notre centre de soins bénévole diagnostique les hérissons grâce à plusieurs personnes titulaires d'un certificat de capacité idoine qui donnent de leur temps. Nous devons acheter des médicaments et de la nourriture pour les blessés. Mais aussi des aliments adaptés et des unités chauffantes pour les petits orphelins.

Nous achetons également du matériel pour construire des parcs de relâcher. Tout cela nécessite beaucoup de temps et de ressources.

En parallèle, nous intervenons dans les écoles et organisons des formations «premiers secours pour hérissons».

Tout le monde peut y participer !

Merci pour eux !



Passage à hérisson



Moulins, meuniers et meunières

Il existait autrefois à Billé quatre moulins mus par le courant des rivières. Ces dernières formant généralement les limites de la paroisse, les moulins étaient tous situés aux confins de celle-ci. Deux se trouvaient sur l'actuelle Rivière de Billé - ou Général ou encore Jaunouse - et étaient alimentés par l'étang de Billé. Du moulin du Pont de Billé, il subsiste encore des constructions, à la limite de Combourtillé. Historiquement, il était la propriété des de Farcy, seigneurs de Malnoë, qui possédaient la Ronse.

Les trois autres moulins ont complètement disparu. Tout au plus en restait-il quelques traces au milieu du siècle dernier. Celui de Mésauboin, en aval du précédent, était intégré au domaine du même nom. Il appartenait aux familles qui possédèrent le domaine. Le moulin de la Loirie, captait l'eau du Couesnon à droite de la route départementale 18 en direction de Romagné. Celui de Guéret était entre Billé et Javené sur le Muez, à gauche de la route entre la Basse Cosvinière et le Chemin Bigot. Les deux derniers étaient aux de la Trémoille, barons de Vitré. Cette famille ayant émigré lors de la Révolution, ils échurent aux hospices de Fougères. Ces derniers les vendirent au milieu du XIX^{ème} siècle à des particuliers.

Il existe peu d'informations quant aux activités des moulins à Billé au cours des siècles. Il semble acquis qu'ils se consacraient à la production de farine à partir des grains. Aucun document ne fait mention de moulins à tan ou à papier comme dans certains endroits de la région. Rien non plus qui fasse état de leurs équipements, par exemple le nombre de meules dans chacun d'eux. Ce n'est qu'en 1900 qu'une annonce dans la Chronique de Fougères nous apprend que le moulin de Guéret est proposé à la vente avec *tout son mécanisme, composé de deux roues motrices, deux paires de meules, bluterie, etc., et excellente machine à vapeur horizontale fixe de 5 à 6 chevaux, système Lotz*. Si cet encart démontre que le moulin s'était modernisé, il marque cependant la fin de l'épopée des moulins à Billé. Il ne fut pas repris.

Les moulins du Pont de Billé et de Mésauboin avaient déjà cessé de moudre au milieu du XIX^{ème} siècle. L'arrêt coïncida avec l'assèchement de l'étang de Billé à la même époque. Vraisemblablement, cette réserve disparue, le débit de l'eau de la rivière n'était plus suffisant pour maintenir l'activité. Le moulin de Mésauboin fut abandonné. Celui du Pont de Billé continua d'être habité jusqu'à nos jours, notamment par deux générations de la famille Oger.

Le dernier recensement faisant état d'habitants du moulin de la Loirie est celui de 1876. Il était alors occupé par la veuve de Jean Léveillé et ses enfants. Son abandon eut lieu entre 1876 et 1880, année où cette dernière décéda, à 44 ans, à La Chapelle-Saint-Aubert.

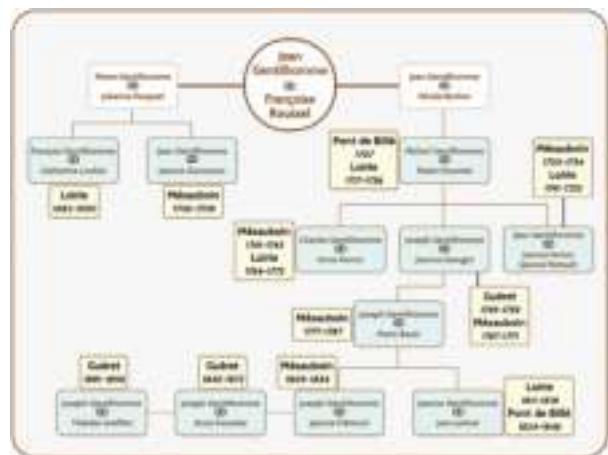
Meuniers et meunières

Les meuniers nous sont connus, lorsqu'ils sont mentionnés comme tels, par les registres paroissiaux - mariages, baptêmes et sépultures, par un certain nombre d'actes de notaires - baux,

inventaires... qui ont été préservés et, pour les périodes les plus récentes, par les recensements.

À partir de ces sources et dans la mesure du possible nous avons établi les listes des occupants de chacun des quatre moulins. 71 meuniers ou couples de meuniers ont pu être identifiés de 1662 à 1896. Si ce nombre n'est pas exhaustif, il est très proche de la réalité. En règle générale, les meuniers se déplaçaient souvent. Toutes les mutations se faisaient au gré des baux car les moulins n'étaient pas la propriété des meuniers jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle. En conséquence, le généalogiste peut avoir parfois beaucoup de difficultés à reconstituer certaines familles.

Nous avons tenté de retracer l'histoire de chaque meunier et



La famille Gentilhomme est celle qui a fourni le plus de meuniers à Billé. La branche la plus remarquable est une succession de Joseph Gentilhomme de père en fils sur cinq générations entre 1749 et 1896, tous meuniers à Guéret et à Mésauboin. Les Gentilhomme ont aussi fait preuve de la plus grande longévité. Ils ont occupé pendant plus de deux siècles l'un ou l'autre des quatre moulins de Billé. Les deux derniers, père et fils, ont exploité Guéret jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle quand les trois autres moulins étaient à l'arrêt depuis plusieurs décennies

meunière de Billé. Mention est faite de l'endroit où ils demeuraient avant et après leur passage à Billé. Certains occupèrent successivement différents moulins chez nous. D'autres quittèrent la commune, parfois même pour y revenir. Malheureusement, nous ne pouvons retracer ici tous ces destins individuels et les lecteurs sont invités à rejoindre *Billé les Mouches* sur l'internet pour en apprendre davantage.

Familles

Les fils et filles de meuniers se mariaient fréquemment entre eux. Ainsi se créèrent au fil du temps, et pas seulement à Billé, de véritables dynasties de meuniers. Certains noms de famille sont très répandus à Billé: les Gentilhomme, Gasdebois, Ferron, Ferré et Guerrand. Il faut encore ajouter les Guénard, Coupé, Lebâcle, Levesque, Pitois et Prime.



Une étude des moulins bien plus détaillée est publiée sur le site internet. Tous les meuniers et meunières connus ayant occupé chacun des quatre moulins y sont mentionnés avec leur généalogie et quelques anecdotes.

En outre, vous y retrouverez beaucoup d'autres aspects de l'Histoire de Billé, de ses gens et de son patrimoine.

<http://billelesmouches.eu>



Le 13 novembre 2021 a eu lieu la journée des classes 0 et 1. Au bilan de cette manifestation nous avons pu effectuer un don de 250 € au profit des écoles du RPI.

Merci à tous celles et ceux qui ont participé à la réussite de cette journée

Nous passons le relais à la classe 2 sinon rendez-vous en 2030. Belle et heureuse année 2022.

Les classes 0 et 1.





Ce bulletin a été réalisé par M. Le Maire, les membres de la commission «Communication» et le personnel administratif.